

## Mon engagement vis-à-vis du Code de Conduite de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS)

En tant que collaboratrice, collaborateur, membre d'un organe ou officiel de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS), le professionnalisme, l'honnêteté et l'intégrité caractérisent mes actions dans le cadre de ma fonction bénévole. En outre, je respecte les principes de la Charte d'éthique et j'agis en conséquence.

### Mes actions et mon comportement

- Ma prise de décision est indépendante de toute influence. Je n'utilise pas ma fonction ni ma position à des fins privées ou pour générer des avantages personnels (voir Codex 1).
- Mes activités favorisent un développement durable dans le domaine du sport. Je prends les critères sociaux, écologiques et économiques en considération. (Codex 1)
- Je protège les droits de la personnalité, ainsi que toutes les données personnelles de tiers qui me sont confiées conformément à la législation suisse en matière de protection des données. (Codex 13)
- Je ne tolère aucune discrimination ni aucun harcèlement.

### Mon activité

- Je signale toute invitation au supérieur. J'accepte et propose des invitations uniquement si elles entrent dans le cadre de mon devoir de représentation pour le compte de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) et ne génèrent aucun conflit d'intérêts. (Codex 4)
- Je ne me rends pas à des manifestations officielles ni à des invitations accompagnés de membres de la famille ou de partenaires sans l'autorisation des supérieurs dans la mesure où cela génère des coûts supplémentaires pour la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS). (Codex 4)
- Je déclare les cadeaux à mon supérieur. J'accepte et j'offre des cadeaux uniquement si les règles des coutumes culturelles locales l'exigent, s'ils ne dépassent pas la valeur de CHF 100.– et s'ils ne génèrent aucun conflit d'intérêts. (Codex 5)
- Je n'accepte et je n'octroie aucun paiement en espèces, quels qu'en soient le montant et la forme. Je remets à la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) les honoraires versés par des tiers pour des prestations en rapport avec mon activité chez la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) (Codex 5)
- Je ne cède pas à la corruption, je ne me livre pas à la corruption et je n'incite personne à la corruption. Je n'accepte et je ne propose aucun pot-de-vin ni aucune commission. (Codex 6)
- Je représente les intérêts de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) exclusivement dans le cadre d'un projet spécifique et clairement défini, et dans toutes mes activités, je respecte les principes du Code de Conduite de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) ainsi que les bases juridiques de la législation suisse. (Codex 7)
- J'évite les conflits d'intérêts et s'ils surviennent, je les expose au grand jour. Je ne participe à aucune décision qui pourrait opposer mes intérêts personnels ou financiers à ceux de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS). (Codex 7)
- J'informe la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) de mes liens d'intérêt et de mes activités annexes qui pourraient engendrer des conflits d'intérêts en rapport avec mon activité chez la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS). Je demande à la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) d'approuver les participations de plus de 20 % auprès de clients, de fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux. (Codex 7)
- Je n'octroie aucun avantage indu à des fonctionnaires, des collaborateurs d'entreprises, de fédérations ou d'autres organisations et je n'en accepte aucun. (Codex 7)
- Je ne prends pas part directement ou indirectement à des paris ni à des jeux de hasard considérés comme illégaux par la législation suisse et qui sont en rapport avec des manifestations sportives, ni en Suisse, ni à l'étranger. Je n'entretiens aucune relation d'affaires avec des sites de paris sportifs illégaux. (Codex 8)
- Je ne passe pas d'accords (ni écrits ni oraux) sur des questions économiquement sensibles telles que les offres, les prix, les conditions commerciales ou les sponsors. (Codex 9)

- Je respecte les bases juridiques générales de la législation suisse et je travaille uniquement avec des partenaires qui confirment respecter ces bases dans leur activité commerciale avec la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) et dans le processus d'exécution de la prestation en général. (Codex 9)
- Je me base sur le Code de Conduite pour ma collaboration et mes relations commerciales avec des personnes juridiques et physiques et avec des partenaires. Je garantis ce comportement de base en ajoutant une clause d'intégrité correspondante dans les accords contractuels. En outre, je définis la prestation et la contre-prestation de manière détaillée et je veille à ce que la rémunération soit en adéquation avec la prestation. (Codex 9)
- Par principe, je verse les rémunérations directement aux ayants droit et je n'effectue aucun versement sur des comptes ou dans des pays considérés comme douteux par l'organisme bancaire qui effectue le transfert. (Codex 9)
- J'attribue des mandats conformément à la somme de compétences et dans le respect des compétences de visa et du principe de double contrôle y afférent. Je décris les exigences auxquelles la prestation à fournir doit répondre avec une clarté et une précision suffisantes. (Codex 10)
- Je garantis le respect des directives d'achats et des autres principes de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) en matière d'achats et je veille à ce que l'attribution des gros mandats fasse suite à un appel d'offres homogène. (Codex 10)
- Je ne tolère aucune forme de fraude ni de détournement.

### Questions financières

- J'utilise les ressources financières de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) uniquement à des fins stipulées dans les statuts. Je demande l'approbation du Comité pour les dons politiques effectués au nom de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS). (Codex 11, Codex 12)
- Je justifie toutes les transactions dans le cadre d'une comptabilité correcte, approfondie et conforme à la législation. Je demande à une deuxième personne ayant pouvoir de signature de vérifier leur adéquation et leur utilité. (Codex 11)
- Je n'accepte pas et je ne dissimule pas des fonds d'origine illégale. (Codex 11)

### Actes et documents

- Je protège la propriété intellectuelle de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) ainsi que celle de tiers. Je copie le matériel de tiers uniquement dans le respect de la législation et dans des proportions adéquates. (Codex 13)
- Je n'utilise pas d'informations confidentielles pour mon propre avantage ni à d'autres fins illicites. Je ne transmets pas d'informations confidentielles à des tiers, même après la fin de mon mandat. (Codex 13)
- Je suis informé du fait que tous les produits de mon travail sont la propriété de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS). A la fin de mon mandat, je restitue à la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) tous les documents de l'entreprise contenant des informations confidentielles. (Codex 13)

En signant le présent engagement, je confirme avoir pris connaissance du Code de Conduite de la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS) en tant que document global. Je m'engage à respecter ce Code de Conduite pendant la durée de mon mandat chez la Fédération Suisse de Danse Sportive (FSDS). Je suis conscient que les infractions au Code de Conduite peuvent engendrer les sanctions mentionnées dans le document global.

Lieu, date: \_\_\_\_\_

Prénom, nom: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_